



Commune de Bursins

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire et de la législation forestière, la Municipalité soumet à l'enquête publique

du 1^{er} novembre au 30 novembre 2024

- **la révision du plan d'affectation communal et du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions**
- **la délimitation de l'aire forestière en limite des zones constructibles**

et met simultanément en consultation publique :

- **le rapport explicatif selon l'article 47 OAT**
- **le rapport d'examen préalable des Services cantonaux du 8 mars 2024**

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet de la Commune <https://www.bursins.ch/>.

Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit au Greffe municipal ou postées à son adresse pendant la durée de l'enquête.

Une délégation municipale et un représentant du bureau Plarel SA seront présents à la Grande Salle le lundi 11 novembre 2024 entre 18h et 20h pour répondre aux questions de la population.

La Municipalité